



Budget 2026

FAITS SAILLANTS

1. Le taux de la taxe foncière générale en hausse de 3,4%

i Le taux passe de 0,4958\$ par tranche de 100\$ d'évaluation à 0,5126\$. Cette hausse s'explique par l'indice des prix à la consommation au 30 septembre 2025. **Au total, le fardeau fiscal global des contribuables augmente de 3,4%.**

2. Un budget de fonctionnement de 17 625 280\$

i En 2026, le budget de fonctionnement de la Municipalité grimpe de 1,2% pour atteindre 17 625 280\$ comparativement à 17 402 090\$ en 2025.

3. L'inflation est en légère hausse par rapport à l'an dernier

i L'inflation a été légèrement en hausse en 2025. Au 30 septembre 2025, l'indice des prix à la consommation pour la région métropolitaine de Montréal était de 3,4%.

4. Deuxième année du rôle triennal en 2026

i Le rôle d'évaluation 2025-2026-2027 est entré en vigueur le 1er janvier 2025. Nous sommes donc dans la deuxième année du rôle triennal.

5. Les cols bleus et blancs reçoivent une augmentation de salaire de 3,25%

i Cette hausse s'explique par les dispositions de la convention collective en vigueur, laquelle prendra fin le 31 décembre 2025. Les négociations devraient s'amorcer au début de 2026.

6. Les pompiers reçoivent une augmentation salariale de 2,5%

i Cette hausse s'explique par les dispositions de la convention collective en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

7. Les frais de la Sûreté du Québec grimpent de 11%

i Il s'agit d'une dépense sur laquelle la Municipalité n'a pas de contrôle. La hausse est expliquée par les engagements contractés dans la nouvelle convention collective des policiers, en particulier les salaires de ceux-ci. 1 627 489\$ en 2026, soit une augmentation de 160 165\$ par rapport à 2025.

8. Hausse de 7,5% des quoteparts de la MRC

i Les quoteparts de la MRC grimpent de 128 570\$ en 2026, dont 88 040\$ attribuables aux coûts additionnels relatifs à la collecte des matières résiduelles et 27 875\$ attribuables au Centre sportif.

9. Surplus à prévoir pour l'exercice 2025

i La situation financière de la Municipalité pour l'exercice 2025 laisse entrevoir la probabilité de dégager un léger surplus budgétaire qui viendra bonifier les marges de manœuvre disponibles.

10. Hausse du tarif de gestion des matières résiduelles à 295\$

i Une portion de 88 040\$ de l'augmentation des quoteparts à la MRC est attribuable à la gestion des matières résiduelles, résultant des appels d'offres pour la collecte. Ce faisant, après deux années de gel, le tarif pour la gestion des matières résiduelles doit être porté à 295\$ comparativement à 282\$ l'an dernier. La réserve financière de gestion des matières résiduelles de la Municipalité nous permet de combler en partie cet écart. Rappelons que ce tarif a été gelé à 268\$ pendant 7 ans, jusqu'en 2024. Cette hausse s'applique pour les immeubles résidentiels. Depuis 2025, une nouvelle grille tarifaire s'applique pour les immeubles non résidentiels. En fonction des besoins spécifiques de chaque propriétaire.

11. Hausse des tarifs du Service de l’urbanisme et de l’environnement

i Les tarifs du Service étaient gelés depuis 2023. Une légère hausse est appliquée pour 2026. La Municipalité demeure légèrement en-deça de la moyenne des tarifs appliqués par les municipalités de la région et donc demeure compétitive. Les détails figurent dans le règlement de taxation 783-2025 pour l’exercice 2026.

12. Les paiements d’intérêts sont en hausse de près de 100 000\$ en 2026

i Cette hausse résulte des investissements effectués en 2025. Le budget respecte la Politique sur la gestion de la dette à long terme adoptée en 2025 par le conseil municipal ainsi que le cadre financier 2024-2028 de la Municipalité. Ces paiements vont totaliser 865 152\$ en 2026.

13. Gel du tarif relatif à l’eau potable

i Pour une 14ème année consécutive, le tarif relatif à l’eau potable est gelé et maintenu pour toutes les catégories d’immeubles, à 303\$ pour les immeubles résidentiels.

14. Dépenses compressibles gelées ou réduites

i Compte tenu du contexte budgétaire actuel, les dépenses compressibles ont été réduites ou maintenues à leur niveau de 2025.

15. Affectation de 100 000\$ du surplus de fonctionnement non affecté

i Afin de pouvoir réaliser l’objectif d’une hausse du fardeau fiscal de 3,4%, le budget prévoit l’affectation d’une somme de 100 000\$ provenant du surplus de fonctionnement non affecté, qui était de 1 000 000\$ au 31 décembre 2025.

16. 50 000\$ pour le transport de la neige

i Depuis 2024, la Municipalité doit transporter la neige retirée du noyau villageois vers le site de dépôt de Mirabel. Bien que les deux derniers hivers aient été cléments, d’importantes provisions doivent être prévues dans l’éventualité où l’hiver reprendrait ses droits cette année. Toutefois, la Municipalité entend poursuivre ses démarches avec la Municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard pour conclure une entente permettant d’utiliser le site de dépôt de cette dernière.

17. Ajustement à la hausse des prévisions de revenus sur les mutations immobilières

i Le marché immobilier de Morin-Heights maintient le rythme atteint depuis la pandémie, au point où les revenus provenant des droits de mutations immobilières vont excéder, en 2025, les 2 000 000\$ pour une deuxième année consécutive, pour la troisième au cours des 4 dernières années. Le budget 2026 prévoit une hausse de 300 000\$ des revenus provenant des droits de mutations immobilières.

18. Baisse des quoteparts pour le transport collectif et le transport adapté

i Les surplus cumulés à ce chapitre ont permis à la MRC d’annoncer des baisses de 9,1% des quoteparts.

19. Fardeau fiscal global en hausse de 3,4%

i La baisse du taux de la taxe foncière générale s’explique par l’entrée en vigueur du nouveau rôle, tel que mentionné précédemment. Cependant, le fardeau fiscal global, pour permettre à la Municipalité de percevoir les revenus nécessaires à son fonctionnement, augmente de 3,4%, respectant ainsi l’orientation du conseil de se coller au taux d’inflation du 30 septembre de chaque année.

20. Un ratio d’endettement stable

i La croissance de 64% en 2025 de la richesse foncière uniformisée comporte l’effet bénéfique de diminuer le ratio d’endettement de la Municipalité. L’accélération des investissements dans les infrastructures a permis à Morin-Heights de se hisser dans le peloton de tête des municipalités québécoises à ce chapitre avec un ratio « valeur comptable nette des immobilisations corporelles/ coût total des immobilisations corporelles » de 71,8% alors que la moyenne québécoise était de 61,67% pour la même période. Enfin, nous respectons la Politique sur la gestion de la dette à long terme adoptée en 2025 par le conseil. Très peu de municipalités ont, à ce jour, adopté un tel encadrement.

21. Les cadres reçoivent une augmentation salariale de 2,8%

i Conformément à la Politique sur la rémunération du personnel cadre de la Municipalité, les cadres vont recevoir une augmentation salariale de 2,8% pour l’année 2026.

Nous vous invitons à consulter votre site web pour de plus amples informations :

www.morinheights.com/Information-financiere